

Retranscription de l'intervention de la Ministre Alda Gréoli à la présentation du rapport d'activités 2016 de la Direction des Centres culturels + rapport de la 3C

Dison – 28 mars 2017

Bonjour à chacun et à chacune,

Merci de m'accueillir.

(...) Je vais faire une petite intervention introductive, mais, après ça, je répondrai dans la mesure de mes capacités, aux questions que vous souhaitez me poser puisque je peux comprendre qu'il vous reste des questions, que vous ayez des points que vous voulez voir mieux précisés. Je remercie déjà Paul Verwilghen et Nathalie de suppléer aux carences de la ministre si jamais il y avait une question trop technique.

C'est aussi l'occasion pour moi de souligner la collaboration qui a été possible à la fois avec les ORUA et la 3C, mais aussi, et c'est essentiel, avec l'Administration. Je voulais être là pour la présentation du rapport parce que je savais qu'il allait vous être présenté par votre plus grande syndicaliste, c'est-à-dire la représentante de l'Administration, c'est quand-même gai de voir des personnes qui sont à ce point-là motivées pour accompagner, soutenir et éclairer un secteur.

Avant d'entrer dans le vif du sujet sur les décisions relatives aux centres culturels, je voudrais expliquer ce que je tente de faire depuis un an que je suis arrivée par un grand fracas de début de printemps ! Effectivement, j'ai la chance d'hériter de matières exceptionnelles, la culture et l'enfance. (...) C'est motivant de tenter de faire aboutir des dossiers dans ces matières-là.

Mais j'ai aussi eu la chance ou la malchance d'hériter de décrets qui avaient été votés sans que les lignes budgétaires aient été alignées, il y en a un certain nombre, depuis un certain temps en culture. Et je ne vais pas résoudre les problèmes en deux ans et demi de mandature qu'il me reste à couvrir. Je me suis donc donné des priorités. La première, c'est d'aller me battre pour que, contrairement à la plupart de mes collègues européens, mes budgets ne soient pas diminués, et je dois dire que c'est dans une belle unanimité du gouvernement que j'ai obtenu des moyens complémentaires.

Une fois qu'on a des moyens complémentaires, il faut prendre ses responsabilités. Et je les ai prises. Elles font plaisir ou elles ne font pas plaisir. Ça m'a valu une manifestation devant mon cabinet, parce que j'avais choisi de mettre les moyens complémentaires, supplémentaires, d'abord en éducation permanente, pour couvrir le décret et l'ensemble des acteurs qui étaient jusque-là reconnus et qui ne disposaient pas des moyens nécessaires.

Et puis, j'ai décidé de mettre des moyens complémentaires dans les centres culturels. Sans aucun doute, pas autant que vous auriez aimé que je le fasse. Mais, après l'éducation permanente, je les ai mis dans les centres culturels. Je n'ai pas augmenté les moyens dans les autres enveloppes. Pourquoi ? Parce que j'estime, et ça doit être certainement quelque chose que vous m'autoriserez à dire que nous avons en commun, c'est certainement dû au parcours des uns et des autres, mais j'estimais que la moindre des choses, était d'abord de valoriser directement ceux qui sont au plus près des citoyens. Et ceux qui participent le plus directement (ce qui ne veut pas dire que les autres n'y participent pas), à l'émancipation des citoyens. A la réelle émancipation. C'est-à-dire, les acteurs de l'éducation permanente et le rôle des centres culturels dans ce qu'ils font à la fois réseau, lien avec l'associatif local, lien avec des acteurs essentiels de la culture qui sont des acteurs, opérateurs de type troupe de

théâtre, artistes, écrivains... mais où les centres culturels jouent un rôle d'intermédiaire, de médiateur, de mise en valeur de notre culture et surtout de lien entre les citoyens et la culture.

Donc, 2 secteurs privilégiés, au regard d'autres. Et 2 secteurs que je continuerai à privilégier sachant que le 1^{er} est refinancé à 100% et que j'ai fait un moratoire et que j'ai poursuivi le moratoire sur les reconnaissances afin de ne pas repartir dans un tourbillon en éducation permanente ; et un 1^{er} pas dans les centres culturels, de 400.000€.

Je me suis engagée, et on verra ce que ça donnera à l'ajusté, je me suis engagée à aller chercher des moyens complémentaires, encore, pour les indexations. Vous savez qu'un certain nombre de décrets de la Communauté française en tout cas en culture sont couverts ou prévoient une indexation ; que d'autres ne la prévoient pas ; et que même dans ceux qui prévoient une indexation, elle n'a pas toujours été appliquée. Je brise tout de suite un rêve ou un fantasme : je ne vais pas aller chercher ou demander l'indexation des 15 dernières années, je suis désolée, mais je vais à tout le moins tenter d'obtenir à l'ajusté les moyens de couvrir l'indexation de l'ensemble des dotations, dont celle des centres culturels, indépendamment de l'indexation déjà prévue pour la part salaire du décret. Pour moi, c'est important, parce que si je regarde globalement dans la culture, on a à peu près perdu 15%, ne fût-ce que par la non-application des indexations. Je ne vais pas récupérer ces 15%, mais si je peux, en allant chercher cette indexation de manière transversale, ne pas aller plus loin dans la détérioration, vous ne serez pas contents, mais je ne serai déjà pas mécontente !

Je vous propose maintenant de rentrer dans le sujet qui vous rassemble, indépendamment du fait que vous étiez rassemblés pour le rapport, et que je sers en fait d'excuse pour aller un peu plus loin. C'est ça, non, la répartition des rôles ?...

Donc, je l'ai dit, et je vous remercie les uns et les autres de l'avoir souligné, on a fait un travail depuis des mois pour essayer de se concerter, de se mettre d'accord, d'avancer et de respecter (et j'ai connu suffisamment de concertations dans le passé pour savoir que ce n'est pas facile) la parole collective qui était portée au travers de la 3C et des ORUA sur un accord d'affectation de moyens supplémentaires.

Je peux confirmer que les 400.000€ supplémentaires au budget seront affectés strictement aux centres culturels et aux 2 ORUA. Les 2 ORUA verront leur dotation augmentée de 20% dès cette année et pour la durée de leur convention. Voilà, ça, c'est clair.

Je ne leur demande pas de fusionner. Je suis une obsédée de la liberté d'association et du respect de celle-ci dans notre constitution. (...) La liberté d'association est ce qu'elle est. S'ils augmentent leur collaboration, ils me verront sourire, mais à aucun moment je ne vais leur mettre un diktat de fusion. Je pense que à un moment donné c'est du terrain, puisque les ORUA vous représentent, que doit venir ou non la volonté de fusionner, et pas d'une volonté politique. Je peux juste l'encourager, si vous le jugez utile.

Une fois que j'ai fait ça, il reste encore beaucoup des 400.000€, je vous rassure. Alors, nous avons pris votre accord, et nous l'appliquons à la lettre. Ça veut dire quoi ?

Ça veut dire que la 1^{ère} chose, et c'est essentiel pour moi dans le décret (je n'aurai pas le temps de remettre le décret sur le métier, donc il n'y aura pas de modification décrétole normalement d'ici la fin de la législature...) c'est l'action générale. Parce qu'elle assied de manière importante votre spécificité qu'est la transversalité.

Le décret prévoit d'aboutir à 100.000€ dans cette action générale. Donc, pour ceux qui seront reconnus, l'objectif est d'arriver aux 100.000€ comme demandé sur la durée du contrat-programme sur les 5 ans. Ça veut dire quoi ?

Ça veut dire que pour certains, ce sera une augmentation de plus de 100% de leur dotation d'aujourd'hui. Donc, pour tous ceux qui sont en-dessous, nous allons donc augmenter, à raison de 5 étapes, jusqu'à 100.000€, en ayant l'année 1 et l'année 2, une augmentation de 2/5 de la différence entre ce qu'ils ont aujourd'hui et 100.000€ ; l'année 3, 3/5 ; l'année 4, 4/5 et l'année 5, les 5/5 et on arrive à 100.000€.

Pour ceux qui sont au-delà, on a une augmentation de 20% sur 5 ans. Donc, on arrive à +20% sur 5 ans avec, l'année 1 et l'année 2, +8% ; l'année 3, +12% ; l'année 4, +16%, et l'année 5, +20%. Ce n'est pas cumulatif. Il est également prévu une augmentation des budgets de 20% pour chaque centre culturel bénéficiant d'un financement supérieur à 83.300 €.

Deuxième chose, nous allons, à la fois, reconnaître soit des extensions de territoire soit des spécialisations, et dans les deux cas, cette augmentation sera intégrée dans les 20%. C'est important de le savoir. Donc, si on est au-delà de 100.000€ aujourd'hui, c'est intégré dans les 20% ; si on est en-deçà de 100.000€, c'est intégré dans le fait d'aboutir à 100.000€. Par contre, dans les 2 cas, vous affectez vos augmentations à ce que vous estimez devoir être privilégié.

Donc, j'ai été claire et je le serai dans une complicité utile et dans nos différents rôles avec l'Administration, dans le cadre de votre contrat-programme, puisque votre contrat-programme sera avalisé, vous affectez vos moyens supplémentaires à ce que vous estimez prioritaire dans votre contrat-programme. Et vous serez accompagnés, contrôlés et évalués dans la proportion, et dans la stricte proportion, de vos augmentations. Il n'est pas question d'aller vous demander d'arriver à un niveau de vos contrats-programmes qui n'est pas en regard de ce que nous mettons comme moyens supplémentaires.

Même si on sait qu'au départ, vous êtes dans des formes de traitements inégaux dus à l'histoire, avec des subventions parfois à 50.000, parfois à 83.000, parfois à 120.000, je prends des exemples au hasard (même si je pourrais commencer à citer des villes ou des communes), l'intérêt est que le résultat soit un traitement égal pour tout le monde, dans le strict respect de l'égalité de traitement entre vous en matière de résultats, ce qui permet que, à partir de là, tout le monde monte dans le système : les moins bien dotés actuellement verront leur montant augmenter de manière plus conséquente par rapport aux centres culturels bénéficiant aujourd'hui d'une subvention plus importante ce qui permettra au final que tous les centres culturels aient minimum 100.000€.

Pour ce qui concerne des « nouveaux centres », et quand je dis « nouveaux centres », comprenons-nous bien, des centres qui jusqu'à présent, n'étaient pas en contrats-programmes, ceux-là, il n'est pas question pour moi, qu'ils viennent manger, si j'ose dire, à la table de cette enveloppe-là. Je reconnaitrai ces nouvelles demandes, mais je les reconnaitrai dans une enveloppe qui devra obligatoirement s'ajouter à cette enveloppe des 400.000€. Parce qu'autrement, si je ne fais pas ça, je vais biaiser l'effort que vous avez fait de solidarité. S'il y a des nouveaux, ils devront l'être dans une enveloppe spécifique. Ça, c'est une première chose.

Deuxième chose que je veux ajouter, c'est, par ailleurs, la négociation et la concertation avec les secteurs. Et là, vous me permettrez un commentaire un peu personnel, sur le décret et sur les priorités dans le décret. Je l'ai dit, vous jouez un rôle essentiel de médiation entre la culture et les citoyens, un rôle essentiel afin de permettre à toute une série de nos artistes, de pouvoir être diffusés, de pouvoir faire des résidences, de pouvoir être en dialogue avec le citoyen sur l'ensemble du territoire de la

Communauté française. Par ailleurs, il est plus efficace, si je puis me permettre de parler ainsi, d'avoir des extensions de territoire dans vos dynamiques, que de nouveaux centres (je parle ici pour des centres qui partiraient de rien du tout). Par ailleurs, s'il est prévu la spécialisation qui est dans le décret et qui sera dans vos contrats-programmes, je veux absolument lutter contre une concurrence qui serait inefficace, qui à mon avis viendrait polluer les rapports entre les acteurs des secteurs. Et donc, oui, je pense qu'il faut absolument que nous ayons une vision claire et un cadastre complet des subsides qui sont obtenus en dehors du décret et des contrats-programmes, dans les différents budgets sectoriels.

Et, oui, je reconnâtrai les spécialisations. Mais, si j'ai de l'argent supplémentaire (et je ne fais jamais de promesses tant que je n'ai pas moi-même gagné), il ira soutenir les actions générales, faire rentrer de manière sereine, au fur et à mesure, les centres culturels dans le décret ; à l'extension des territoires, et puis, aux spécialisations. Parce que je ne souhaite pas, je vais être très claire, qu'on commence à faire de l'ingénierie en jouant sur les différents décrets pour aller chercher ailleurs ce qu'on n'aurait pas dans le décret. Et commencer à entrer en concurrence avec des secteurs qui sont pour vous des partenaires au quotidien. Pour moi, et je le dis de manière aussi compréhensible que possible, il y a une hiérarchie entre l'action générale, l'extension et la spécialisation. C'est pour ça que pour 2017 et 2018, concernant l'affectation des 400.000€, je priorise le prescrit du décret concernant l'action culturelle générale pour un montant de 100.000€ et donc le solde en 2017 et 2018 sera pour les centres culturels sur base d'un appel à projets qui aura comme objectif de soutenir les extensions et l'entrée de la manière la plus facilitée possible, dans le décret.

C'est un choix, je l'assume. C'est un choix à partir duquel nous allons nous concerter, dialoguer, trouver les meilleures manières, avec l'Administration et avec vos représentants. Si dans les dialogues, vous venez avec d'autres positions, nous en discuterons, mais ma position de départ, c'est de dire : après l'action générale, c'est vers les extensions de territoire que je souhaite avancer.

Pourquoi ? Parce que je ne voudrais pas que, puisque je l'ai dit, les nouveaux seront dans une autre enveloppe, je ne voudrais pas que l'on en vienne à nous dire qu'on laisse tomber des extensions de territoire au profit de nouveaux centres. C'est une logique aussi qui permet que dans tous les efforts que vous avez faits jusqu'à présent, vous vous sentiez aussi soutenus dans la mesure de mes moyens, enfin, je me rends compte que vous auriez aimé plus, mais c'est comme ça, ça permettra de soutenir ces extensions de territoire.

Vous avez eu à traiter aujourd'hui de 2 cas de spécialisations. Et l'on a vu à quel point c'était difficile, même si tout le monde est de bonne volonté, quand on a deux instances d'avis qui ont entre guillemets le devoir de réguler correctement des budgets de part et d'autre, la difficulté est d'avoir un avis unanime des instances d'avis sur des dossiers de spécialisation. Et donc, oui, je vais avoir à mon cabinet une réunion avec les instances d'avis concernées, les ORUA, l'Administration évidemment afin que l'on puisse voir comment on peut sereinement se donner des méthodes de travail qui permettent d'avoir des avis qui soient autre chose que de garder son pré carré.

La question des spécialisations quand elles sont acquises antérieurement à la signature du contrat-programme, puisque l'on part du principe qu'aucun centre culturel ne peut demain recevoir moins que ce qu'il avait antérieurement : poser la question, c'est y répondre. Effectivement, dans ce cadre-là, vu la concertation aussi avec les secteurs différents, il n'est pas question qu'il ait moins qu'auparavant et donc, on intégrera les choses. La seule chose que je ne veux pas, et je le redis, c'est qu'on aille vider les poches d'un côté, pour les remplir de l'autre parce qu'autrement demain, vous allez juste avoir de la concurrence entre le sectoriel et les centres culturels. Aujourd'hui, je vais devoir arbitrer, comment je vais compenser ces enveloppes à l'intérieur des secteurs ou à l'intérieur des centres culturels, peu importe, il faut que dans les faits, les centres culturels n'aient pas moins et les secteurs non plus. Je

m'engage à ce que les centres culturels qui ont des reconnaissances en spécialisation antérieure n'aient pas moins demain qu'aujourd'hui.

La question du **cadastre** : c'est indispensable. Il ne serait pas normal de subventionner deux fois la même chose. Le seul moyen d'être au clair dans tout ça, c'est d'avoir une vision complète des subventions qui sont accordées centre culturel par centre culturel.

La **coopération** entre les centres culturels. Elle est à mon sens utile et c'est la liberté d'association entre les centres culturels et de coopération ;

Marc Baeken : il est prévu dans le décret un financement. Il n'y aura pas de budget ?

Alda Gréoli : La priorité de l'utilisation des 400.000€ : actions générales et appels à projets pour les 2 années à venir sur le solde non utilisé, soit environ un peu plus de 200.000€. Les centres culturels qui déposent une demande de reconnaissance pour des coopérations, pourront les voir financer pour autant que ces montants soient inclus dans l'augmentation globale de 20%.

Echanges avec la salle

Eric Mat, CC Gembloux. On n'est pas sur une extension de territoire. Comment construire mon dossier de reconnaissance pour faire la différence entre 100.000 et les 141.000€ que j'ai aujourd'hui?

Alda Gréoli : Si vous avez 144.000 aujourd'hui, vous avez la possibilité de rentrer une demande et, dans mes trajectoires budgétaires, je m'engage à octroyer 20% de plus, sur 5 ans ; c'est-à-dire 8% de 144, ce qui fait à peu près 12.000€ en 1^{ère} et 2^{ème} année ; 3^{ème} année, 12% et non plus 8%, donc 18.000€ ; et puis 16% et puis 20%. Le contrat que nous passons, c'est que vous pouvez augmenter de 20% maximum dans cette enveloppe. Et là-dedans, vous mettez de l'action générale, vous mettez de l'extension, vous mettez de la spécialisation, c'est votre « problème », mais ce sera 20% maximum.

Marc Baeken : pour être certain qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, ça sous-entend que pour les CC qui aujourd'hui sont à + de 100.000€, l'ACG pourrait donc être financée à + de 100.000€ ?

Alda Gréoli : le résultat du contrat-programme pourra permettre une augmentation de 20%.

Edith Grandjean, CCBW. Pour augmenter de 20%, dans le cas du CCBW, c'est lié au mécanisme de coopération, alors que si j'ai bien compris, vous ne parlez plus de reconnaître ces mécanismes-là ?

Alda Gréoli : si si, j'ai dit qu'on reconnaissait tout ce qui était dans le décret. Et donc si je reprends l'exemple juste avant, pour augmenter de 20%, puisqu'on est au-delà de 100.000 et que le décret prévoit 100.000 en ACG, ce sera dans de l'intensification, ou de la coopération,... ça ne nécessite pas obligatoirement d'avoir soit une extension de territoire, soit une spécialisation. La notion d'intensification dans le décret est suffisamment large pour que vous puissiez travailler là-dessus ou de la coopération. (...) D'ailleurs, sauf erreur de ma part, c'est bien ce que vous avez fait, au BW ?

CCBW : Oui... je.. pense comprendre...

Régis Cambron, CC Sivry. J'ai une subvention supérieure à 100.000€. Je veux être très clair. En mathématiques, donc, l'ACG de base est à 100.000. Nous avons l'opportunité d'augmenter avec un plafond de 20% avec le lissage que vous avez fait tantôt, avec le montant x atteignable au bout des 5 ans. Est-ce que ça veut bien dire que l'action est à 100.000 et que le plafond pour l'année 1 est de 100, +20% de l'augmentation optimale au bout des 5 ans ? En clair, ça veut dire effectivement un déficit non couvert, qui convient de ... Si on a 140.000 en année 1, +20%, ça n'atteint pas le montant qu'on a actuellement.

Alda Gréoli : si si, ça atteint le montant (...) Si vous avez au total 140.000, ça veut dire que au bout des 5 ans, vous allez pouvoir augmenter de 28.000€.

- En plus des 140.000 ?

- Oui, en plus des 140.000. (...) donc, c'est 20% maximum sur l'enveloppe globale que vous avez actuellement.

- Un mot sur la notion d'urgence (...) Nos pouvoirs subsidiant, nos instances, sont en énorme fragilité. J'ai des administrateurs qui me posent la question de savoir si leur maison est susceptible d'être saisie si jamais les salariés du centre culturel venaient à porter plainte dans des circonstances x ou y. Donc on doit rassurer. Il est important en termes de communication que tout ce que vous nous avez partagé ici soit relayé le plus rapidement possible vers les instances communales, provinciales et autres, mais surtout vers les citoyens que sont nos administrateurs. Parce qu'il est indispensable pour nous en termes de légitimité de continuer à travailler avec eux en confiance. Et depuis quelques années, malheureusement, avec les discours qui peuvent être divergents, temporisés ou plus lents, hein, je comprends très bien qu'il faille du temps pour faire les choses, d'autant plus avec les moyens qu'on vous attribue ou qui sont négociés, mais c'est vraiment là qu'il y a pour le moment un effort à faire, et c'est simplement un effort de communication, d'information et de vulgarisation. (...)

Alda Gréoli : Vous avez entièrement raison. Mais, par contre, je suis pour le respect de ceux qui ont la responsabilité d'être les relais. Dans vos CA, il y a 2 types d'administrateurs. Les administrateurs qui viennent de par leur désignation au sein de conseils communaux ou de conseils provinciaux. Je rappelle que dans la 3C, ainsi que dans les différents moments de concertation que nous avons eus, nous les avons eus avec des représentants de l'Union des Villes et Communes et des représentants de l'association des Provinces. Je ne vais pas me substituer à des fédérations représentatives, pas plus que je me substituerais à des fédérations représentatives du secteur. Donc j'estime qu'il est de la responsabilité de ceux-ci de faire percoler l'information.

Il y a les autres administrateurs, ceux qui viennent de la population, des associations de terrain, de vos CA de vos communes et de vos villes etc... Dans ce cadre-là, je communiquerai en fonction de ce qu'on estimera être le bon canal. Je ne suis pas la ministre qui pond 3 communiqués de presse par jour (...). Par contre, j'essaierai de faire ce qu'il faut pour que l'information passe correctement, mais dans le respect des organisations représentatives, et, après avoir eu un accord final avec vous sur ce que je fais. Je ne vais pas annoncer à la presse avant qu'on ne soit d'accord entre nous. (...)

Alain Thomas, CC de Bertrix. Tout était clair mais maintenant je me pose des questions !! (...) Par rapport aux 144.000 et vous dites ok, vous pouvez même avoir 20% supplémentaire, ce qui réjouit, peut-être pas mais peut rassurer pas mal de monde, la question est toujours la même : comment justifions-nous les 44.000 de différence puisqu'ils ne sont actés que pour 100.000 dans l'ACG ? Et Marc vous glisse une petite peau de banane sur le côté et vous dit, « tiens j'apprends maintenant

que l'action générale peut être au-delà des 100 et quelques ». Pour bien comprendre ce que vous nous dites et la façon dont la 3C va devoir analyser les choses, ce que vous auriez l'intention de nous conseiller, c'est de dire, pour être à peu près tranquille, glissez peut-être que vous faites un peu plus d'action territoriale, un peu étendue, ou peut-être un peu plus de spécialisation pour garantir ça ? Est-ce que c'est comme ça qu'il faut comprendre pour que le dossier passe ?

Alda Gréoli : Premièrement, 100.000, c'est 100.000. Et on ne passe pas au-delà de 100.000 pour ce qui est de l'action générale. Deuxièmement, il y a la garantie de ne pas avoir moins que maintenant. Troisièmement, il y a la possibilité, quand on est au-delà de 100.000, de pouvoir augmenter de 20%. Soit vous augmentez de 20% parce que vous avez une réelle spécialisation, ou une réelle extension de territoire, soit parce que vous avez intensifié et que vous pouvez justifier d'une intensification ou de coopération.

Marc Baerken : Nous sommes donc bien d'accord sur ce que le groupe de travail au sein de la 3C, en ce compris les ORUA avaient fixé comme balises déjà sous le règne précédent de Joëlle Milquet, c'était qu'il était exclu en effet que nous commencions à discuter pour quelque cent que ce soit, [de recevoir] à l'avenir une subvention moindre que celle d'aujourd'hui, sauf éventuellement à lui-même en prendre la décision puisqu'il aurait dû alors abandonner une partie du travail qu'il devait faire. Donc, comme on ne part pas d'une page blanche et que tant la ministre que la 3C veulent éviter ce que l'on va appeler l'ingénierie décrétable, à savoir la nécessité d'inventer des concepts pour arriver aux montants aujourd'hui acquis, la Ministre confirme donc que l'ACG, si elle a été reconnue antérieurement, comme étant d'une valeur de 140.000€ à Gembloux, et bien c'est, qu'en effet, il a développé son travail pour en justifier ; il a donc intensifié. Il doit maintenant faire la preuve que cette intensification à 140.000, elle est bien existante. Il ne doit pas inventer demain, alors qu'il dispose d'une magnifique salle de cinéma, une spécialisation en cinéma. [...] Donc c'est bien dans cet esprit-là, et la volonté est bien de donner la même chance à tout le monde au départ d'une réalité connue qui n'est pas la page blanche, le respect de l'antériorité.

Justine Dandoy, CC ex régional de Huy. Nous travaillons entre 18 communes. Subvention 656.000€. Si je comprends bien, je retombe à 100.000. Je fais preuve d'une intensification pour un montant X et j'entends ici que pour le reste, pour récupérer mon budget initial, je valorise des coopérations, ou des extensions de territoire etc.. Et est-ce que j'entends que la question des spécialisations passe après ça ?

Alda Gréoli : non...vous n'aviez quand même pas 650.000 dont 550.000 par l'opération du saint esprit (surtout à Huy !) ? Ça veut dire que jusqu'à présent, vous aviez une activité qui justifiait les 650.000, dans lesquels on considère, dans le cadre du nouveau décret, que ce qui va au-delà de 100.000, c'est de l'intensification. Alors, bien sûr, pourquoi est-ce que c'est comme ça ? Soyons honnêtes entre nous. Depuis le départ, c'est que vous avez accepté un décret en 2013 voté à l'unanimité avec les applaudissements, parce que chacun avait la garantie qu'il n'y perdrait pas. Donc moi aujourd'hui, j'applique un grand accord politique qui est : personne n'y perdra.

Justine Dandoy : peut-être est-ce une question de vocabulaire sur laquelle on ne se comprend pas bien parce que vous parlez d'intensification et moi je lis intensification au sens du décret avec un montant d'enveloppe X.

(...) On disait tout à l'heure que les spécialisations ne seraient pas les 1^{ères} choses financées. J'aurais bien aimé, puisque j'ai une salle de 920 places, faire une demande en salle. Est-ce que cette demande passe après les coopérations ?

Alda Gréoli : Non !

Justine Dandoy : d'accord... Parce que tout à coup, j'ai eu un grand stress !

Alda Gréoli : j'ai dit que par rapport à des enveloppes supplémentaires que j'obtiendrais, j'estime dans une dynamique que je préfère d'abord faire rentrer le maximum de centres culturels dans l'action générale, de privilégier les extensions de territoire parce que ça permet si j'ose dire de traiter de manière équivalente ou en égalité de traitement les extensions de territoire avec des nouveaux centres qui viendraient demander une reconnaissance et je n'ai pas envie de multiplier les espaces d'ingénierie où on irait créer de nouveaux centres parce qu'on aurait pas les 25.000 € de l'extension de territoire, et puis les spécialisations parce que j'estime moi, dans ma lecture du décret que c'est celles qui viennent le plus en confrontation avec le fait d'aller manger au départ dans l'assiette partagée des autres. (...) Mais par rapport à l'antériorité, il y a la même capacité de reconnaissance.

Justine Dandoy : ... et donc, en faisant les perspectives budgétaires sur l'arrondissement chez nous avec les 7 CC, on se rend compte que tous, hormis 1 et demi plus ou moins, ça ne fonctionne pas avec ce qu'on avait bien compris... donc je suppose que c'est à nous maintenant de décider qui on licencie, ce qu'on supprime pour adapter à la réalité budgétaire des choses ?

Alda Gréoli : en parallèle de ça, et cela me paraît important, parce que je suppose vous (les représentants dans les groupes de travail) et nous (au cabinet), on a privilégié les choses dans cet ordre-là, c'est parce que nous savons aussi que ça permet par rapport aux plus petits centres culturels, à cause de la parité, d'aller chercher ou d'encourager les communes et les provinces à subventionner à la même hauteur. Alors je sais bien qu'il y en a, dans quelques places où les communes donnent plus que la Communauté française aujourd'hui (je rappelle aussi qu'on a une réforme APE en cours etc...) et qu'à un moment donné on se rendra compte que quand on agglomère l'entièreté, qu'on agrège l'entièreté de ce que met la Communauté française, la Région wallonne et/ou la Région de Bruxelles, dans la parité, on donne une part assez remarquable, même si c'est jamais assez, j'en suis bien consciente..

Justine Dandoy : je ne dis pas du tout que ce n'est pas assez hein, mais le constat qu'on fait sur notre arrondissement en tout cas, il y a beaucoup de centres culturels qui sont en 1, 1+, 1++ et 1 régional, voilà c'est une réalité et je pense que c'est bien qu'on l'entende ; il y a beaucoup de mes collègues qui sont dans la même situation et donc, c'est vrai que le secteur a été revalorisé, qu'il y a des choses qui se font, qu'il y a de l'objectivité qui arrive mais que malheureusement, on va, en tout cas pour notre arrondissement, vers une paupérisation très claire des centres culturels. Voilà, c'est tout, pour moi...

Sophie Levêque : je voudrais juste vous dire, ici, on met la ministre en position de défendre ce décret, c'est assez amusant – Alda Gréoli : *c'est de ma responsabilité politique* – et de défendre le dispositif lui-même en fait, or, ce qui vous a été présenté ici, c'est un cadre budgétaire qui permet une application du décret tel qu'il est. Ce décret n'est pas modifié, comme vous l'a dit la ministre, ce n'est pas dans les intentions aujourd'hui, donc, c'est bien le dispositif du décret tel qu'on l'interroge et qui nous interroge depuis qu'il a été voté qui est d'application. Donc, pour rebondir sur la question d'Eric, à Gembloux, effectivement, le repositionnement du centre culturel de Gembloux avec les 140.000€ et la perspective d'une éventuelle évolution à +20% doit se faire dans le cadre de l'application du décret, donc avec les dispositifs qui sont présentés par le décret... et voilà, on n'a pas la recette. C'est au centre culturel à repositionner son projet à l'intérieur de ce décret.

Alda Gréoli : je n'ai aucune difficulté à m'engager à une lecture commune des choses. Dans le cadre de la poursuite des concertations avec le secteur (...), de la concertation sur le pilotage et sur l'évaluation au fur et à mesure. Parce que j'estime que quand on met surtout de nouveaux dispositifs comme ceux-là en place, la moindre des choses, en tout cas de la responsabilité politique et toujours avec l'aide de l'administration, dans la concertation avec le secteur, c'est de piloter les mises en œuvre et d'être au clair sur les jurisprudences que l'on met en place. Il n'y a rien de pire que d'avoir l'impression que la jurisprudence est fluctuante. Et donc, nous avons tous intérêt : politiques, administration, et secteur, à avoir une forme de pilotage de la jurisprudence. (...)

Christophe Loyen, Président Astrac. Concernant le financement des opérateurs, nous avons reçu, et vous aussi il y a quelques jours, un courrier de l'ACC qui mettait en évidence toute une série de questions qui sont liées à l'application technique du décret. Vous avez répondu, je vous en remercie, à la plupart de ces questions, dont celle qui nous préoccupait en particulier, la question des extensions, et de cela je me réjouis et on se réjouit tous. Il n'empêche que la question du financement a évidemment entraîné des petits calculs chez les uns et les autres dès qu'on a eu connaissance de vos propositions. Et donc, nous avons pris l'initiative de solliciter de nos membres, un petit calcul sur une projection pour les 5 ans à venir à partir de l'année 1 jusqu'à l'année 5. Ceci rebondit un peu sur la demande de l'ACC d'engager une étude prospective sur le financement à 5 ans de nos centres culturels et les 1^{ers} enseignements (on a recueilli une 20^{aine} de réponses) font état pour la plupart, sinon tous, d'un déficit cumulé de plusieurs dizaines de milliers d'euros sur 5 ans. Quand je dis plusieurs dizaines, ça dépasse souvent les 100.000, 150.000 €. Donc, clairement, on est en train tous de présenter à nos CA pour l'année 2017 des budgets en déficit, de 10, 20, 30, 40.000€. Nous avons déjà depuis plusieurs années vous le savez, vous l'avez noté, réduit là où on pouvait réduire : frais de promotion, d'administration, de diffusion. Nous sommes un petit peu exsangue par rapport à nos capacités de pouvoir équilibrer nos budgets. On est en train de présenter les uns et les autres de budgets en déséquilibre. Donc, vont arriver à l'administration, pour 2017, des budgets qui vont être présentés en déséquilibre. Alors pour les plus chanceux, il y a possibilité de récupérer sur le bénéfice reporté ; et puis pour d'autre, il n'y a plus de bénéfice reporté. Donc, la question qu'on a envie de vous poser, c'est quel message vous avez envie de donner au secteur, aux travailleurs des centres culturels qui sont à la fois dans ce double paradoxe qui est de devoir assumer une incapacité de faire face aux besoins financiers, et en même temps, d'être dans une dynamique de projet, d'adaptation au décret et de perspective de remettre le citoyen au centre, l'artiste au centre ?

Alda Gréoli : deux choses importantes. Je l'ai dit et je le redis. Je me suis donnée des priorités politiques. 1^{ère} priorité politique, l'éducation permanente. 2^{ème} priorité politique, les centres culturels. Vous le savez comme moi, je vais avoir une année, et je ne suis pas en train de me plaindre, où je vais devoir faire preuve de ce qui est trop rarement le cas en politique parmi ma profession, d'un réel courage. Un réel courage puisque si je prends l'application du décret des arts de la scène, qui a été enclenché et que j'assume et que j'ai fait voter, il m'est rentré des demandes de contrats-programmes pour 150% de mon budget. Donc, je me réjouis de voir ce qui va rentrer comme avis des commissions d'avis, comment les commissions d'avis vont pouvoir traiter des questions, et comment moi, après, et je l'assumerai, je vais devoir à un moment donné, ramener à la réalité du quotidien des budgets de la Communauté française, l'ensemble des contrats-programmes des arts de la scène. Ça va être un moment difficile. Et pourtant, je continue à dire qu'après l'éducation permanente, je fais le choix de mettre dans mes priorités, et je le fais pour l'ajustement, on verra ce que ça donnera (l'indexation de manière transversale) parce que j'ai toujours trouvé où que je me situe, de la même manière que je

ne trouvais pas normal que votre cotisation de mutualité ne soit pas indexée parce qu'au bout d'un moment on vous demande une augmentation de cotisation qui n'a pas de sens (...) je ne trouve pas normal qu'on ne prévoit pas dans les décrets, la trajectoire budgétaire et que l'on ne l'applique pas, de l'indexation. Donc, ma seule priorité, quasiment, pour l'ajustement budgétaire, c'est l'indexation. Mais je continuerai à avoir une priorité, si c'est possible, d'accélérer le financement du décret des centres culturels. Si je fais une autre promesse aujourd'hui, je vous mens. Je n'irai pas plus loin que ça. La seule chose, c'est que je ferai ce qui est dans mes capacités pour augmenter la vitesse de financement par le décret. C'est tout. C'est la seule chose que je puisse faire. Après ça, c'est dans la concertation avec les différents organes subsidiant qu'on peut trouver des chemins. Mais en ce qui me concerne, c'est la trajectoire telle que nous l'avons négociée, et si je peux l'accélérer, tant mieux. Je l'accélérerai.

Vous savez qu'après l'éducation permanente, vous êtes ma priorité. Et d'ailleurs, c'est aussi l'occasion pour moi de vous remercier pour ce travail de prospective budgétaire parce que s'il y a bien un autre enjeu des politiques culturelles qui me semble essentiel (et on hérite d'un nom pour moi qui n'a ni queue ni tête, excusez-moi, je le dis comme je le pense), ce sont les ORUA. C'est le nom qui n'a ni queue ni tête, parce que la fonction de fédération représentative, celle-là, elle est fondamentale. Et la culture en fait aujourd'hui, parce qu'on a donné un nom particulier aux organisations représentatives, manque de cette réelle capacité de fédération et d'articulation avec le politique. Et donc pour moi c'est bien le rôle des ORUA que de faire aussi de leur côté un travail de prospective budgétaire parce que si vous voulez rentrer dans la juste confrontation avec le politique dans la négociation des budgets, c'est que vous ayez les outils économiques d'analyse financière qui vous permettent de rentrer en concertation. Evidemment nous devons avoir la panoplie ou l'inventaire ou le cadastre des subsides qui sont accordés, mais pour que les fédérations représentatives puissent faire leur boulot, vos membres devraient aussi vous donner ces chiffres-là.